

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**Arrondissement
de Lyon**

**Canton de
Sainte Foy-lès-Lyon**

République Française

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES**

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres		<i>Séance du 26 mars 2015</i>
		<i>Compte-rendu affiché le 3 avril 2015</i>
art. 16 Code Municipal :	35	<i>Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mars 2015</i>
en exercice :	35	<i>Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 35</i>
qui ont pris part à la délibération	34	<i>Président : Mme Véronique SARSELLI</i> <i>Secrétaire : Mme VILLARET</i> <i>Secrétaire auxiliaire : Mme IMHOFF, Directeur Général des Services</i>

OBJET

15

**DÉCLASSEMENT DE BIENS
MEUBLES ET SORTIE
DE L'INVENTAIRE**

*Membres présents : MM. SARSELLI, BAZAILLE, GILLET,
GIORDANO, AKNIN, MOUSSA, BARRELLON, BOIRON,
BAVOZET, GOUBET, VINCENS-BOUGUEREAU, LOCTIN,
NOUHÈN, MOMIN, CAUCHE, DUMOND, PATTEIN (pouvoir à
M. GILLET à partir du rapport n° 7), FUSARI, NEGRO, ASTRE,
RODRIGUEZ, VILLARET (pouvoir à Mme BAZAILLE à partir
du rapport n° 3), GRÉLARD (pouvoir à Mme VILLARET
jusqu'au rapport n° 2), ASTIER, ELEFATHERATOS, ISAAC-
SIBILLE, GUERRY, CAMINALE, VALENTINO, COSSON, PIOT,
COATIVY, TULOUP, LATHUILIÈRE,*

Membre excusé : Mme ALLES (pouvoir à Mme LOCTIN).

Madame le Maire rappelle que 35 pupitres monoblocs d'écoliers sont actuellement entreposés au sous-sol de l'immeuble qui accueille les logements de l'école de La Gravière. Ces mobiliers d'un modèle obsolète, sont trop encombrants et peu commodes d'utilisation.

Les démarches entreprises pour une cession éventuelle à des associations fidésiennes ou extérieures, sont restées vaines.

Aujourd'hui, le local d'entreposage doit être libéré pour une autre affectation d'où la nécessité de procéder à l'enlèvement des pupitres.

Ces mobiliers sont destinés à être mis à la benne ou feront l'objet d'une cession en vrac à un ferrailleur.

En application des règles et procédures de gestion du domaine public, il convient au préalable de les déclasser et de les sortir de l'inventaire du patrimoine.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver le déclassement des 35 pupitres et autoriser Madame le Maire à formaliser les modalités de se débarrasser de ces mobiliers, soit par une cession à un ferrailleur soit par une mise à la benne, précision faite que la sortie de l'inventaire sera finalisée par arrêté du Maire.

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à l'unanimité,
APPROUVE le déclassement de 35 pupitres et autorise Madame le Maire à le formaliser selon les modalités détaillées ci-dessus, précision faite que la sortie de l'inventaire sera finalisée par arrêté du Maire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Véronique SARSELLI